



## **Lancement de l'enquête 2023**

Les informations à retenir et les spécificités de 2023



## **Bilan démographique - *Insee Première***

Évolutions de la population, des naissances, des décès

**Publication sous embargo jusqu'au 17 janvier à 12h**





#### **Introduction**

**Christel Colin**

Directrice des statistiques démographiques et sociales, Insee



#### **Lancement de l'enquête de recensement de la population**

**Muriel Barlet**

Responsable du département de la démographie, Insee



#### **Bilan démographique 2022**

**Publication sous embargo jusqu'au mardi 17 janvier 2023 à 12h**

**Sylvie Le Minez**

Responsable de l'unité des études démographiques et sociales, Insee



Bureau de presse de l'Insee  
[bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)  
01 87 69 57 57



88, avenue Verdier  
Montrouge 92120

# Lancement de l'enquête de recensement de la population française : déroulement et spécificités 2023

## Top départ le 19 janvier !



### Dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants concernées en 2023

- du jeudi 19 janvier au samedi 18 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 2 février au samedi 4 mars à La Réunion et à Mayotte.



### Dans les 1 000 communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 19 janvier au samedi 25 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 2 février au samedi 11 mars à La Réunion et à Mayotte.

À savoir : le recensement aura lieu à Wallis et Futuna du 24 juillet au 19 août.

## Le recensement en chiffres

- **5 millions** de logements enquêtés
- **9 millions** de personnes recensées
- **24 000** agents recenseurs
- En 2022, **63 % des ménages ont répondu sur Internet**

## Des chiffres d'aujourd'hui utiles pour construire demain

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

- ✓ **Connaître la population française pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
  - Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
  - Prévoir des équipements collectifs adaptés à la population qui réside sur le territoire : crèches, écoles, hôpitaux, moyens de transports...
- ✓ **Publier la population officielle de chaque commune (population légale)**
  - Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
  - Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population.  
*Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...*

## Lancement de l'enquête 2023 : les informations à retenir

### Une méthode qui garantit la qualité des résultats



#### Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement de la population relève de la responsabilité de l'**État** : l'Insee l'organise et le contrôle. Les **communes** préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.



#### Une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- **Chaque année, on recense 1/5e des communes de moins de 10 000 habitants.**

Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête. Suite à la non-réalisation de l'enquête en 2021 en raison de la crise sanitaire, le cycle sera étalé sur six ans.

- **Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.**

Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour extrapoler des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.



#### Tous les lieux d'habitation sont concernés

Sont recensés les résidences principales, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et les personnes sans abri.

### Un questionnaire qui s'adapte aux évolutions de la société



**Le feuillet logement** interroge les répondants sur l'adresse, les caractéristiques du logement et la liste des personnes qui y vivent habituellement.

**Le questionnaire individuel du recensement comporte environ 30 questions** ayant trait à l'âge, la nationalité, la situation conjugale, le niveau de diplôme, la mobilité résidentielle, l'activité et la profession.

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des demandes du [Conseil national de l'information statistique](#) (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

**Le questionnaire a ainsi intégré** les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail en vélo en 2015. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles et pouvoir par exemple décrire les familles recomposées. **Depuis 2022**, les questionnaires Internet et papier sont adaptés à toutes les configurations familiales.

## Lancement de l'enquête 2023 : les informations à retenir

### Le recensement sur Internet : plus simple pour tous !

- **L'agent recenseur fournit une notice d'information aux personnes à recenser**  
Cette notice contient des informations sur le recensement et les codes d'accès pour une réponse en ligne. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent dans le calendrier fixé.
- **Les habitants se rendent sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) pour remplir le questionnaire en ligne, ils le valident et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

#### **Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?**

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.



**63 %** des ménages en 2022

#### **Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel**.



### Les publics spécifiques

**Sont recensées toutes les personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité et leur situation.**

#### **Étudiants**

Les étudiants se font recenser dans la commune où ils résident pour leurs études et où ils passent le plus de temps.

#### **Communautés et militaires**

Les personnes qui habitent au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), sont recensées par un enquêteur de l'Insee après avoir été prévenues par le responsable de la communauté.

#### **Habitations mobiles et sans abris**

Les occupants des habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et les sans-abris des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de plus de 10 000 habitants sont recensés tous les 5 ans par des agents de l'Insee (ce fut le cas en 2022).

# Lancement de l'enquête 2023 : les spécificités

## Le partenariat avec *La Poste* renouvelé

**Pour la deuxième année consécutive, dans certaines communes, des agents recenseurs volontaires seront recrutés parmi des facteurs du groupe La Poste**

La Poste s'est en effet portée candidate **pour mener une expérimentation** prévue par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi Pacte concernant le recours à un prestataire externe pour les missions d'agent recenseur.

**Les agents recenseurs de La Poste sont considérés de la même manière que les agents recenseurs des communes** et bénéficient de formation dans des sessions communes. Par ailleurs, ils sont soumis aux mêmes exigences de **secret professionnel** que les agents recenseurs recrutés directement par les communes.

### **2022 : une première expérimentation qui s'est bien déroulée**

**18 communes** étaient concernées, dont 13 communes de plus de 10 000 habitants.

Les communes se sont déclarées satisfaites par cette expérimentation. Le professionnalisme des agents recenseurs facteurs a été reconnu.

### **2023 : un dispositif qui monte en puissance, avec un nombre de collectivités en hausse**

**39 communes** ont contractualisé avec La Poste :

- *dont 28 communes de plus de 10 000 habitants (parmi lesquelles 12 ont déjà fait l'expérimentation en 2022) ;*
- *réparties sur 14 régions ;*
- *mobilisant au total 200 facteurs agents recenseurs.*

#### **2 nouveautés :**

- un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fait partie de l'expérimentation ;
- l'expérimentation aura lieu dans une commune d'un DOM (La Réunion).

**Cette expérimentation vise à vérifier l'intérêt des communes pour cette démarche, la qualité de la prestation et son impact éventuel sur les résultats. Une évaluation générale de l'expérimentation est prévue au bout de 3 ans.**

# Bilan démographique 2022 :

## L'espérance de vie stagne en 2022 et reste inférieure à celle de 2019

### 68,0 millions d'habitants en France au 1er janvier 2023



**65,8 millions**  
en France  
métropolitaine



**2,2 millions**  
dans les 5 départements  
d'outre-mer



**En hausse de 0,3 %**  
en 2022  
après + 0,4 % en 2021

### Le nombre de naissances atteint un point bas historique



**723 000 bébés**  
nés en 2022,  
soit 19 000 naissances de moins  
qu'en 2021



**1,80 enfant par femme**  
L'indice conjoncturel de fécondité  
est en baisse,  
après 1,84 en 2021



**31,0 ans**  
L'âge moyen à la maternité  
continue de croître régulièrement

Le nombre de naissances en 2022 est le plus faible depuis 1946. Après un fort rebond au deuxième semestre 2021, les naissances reculent à nouveau en janvier 2022, neuf mois après le troisième confinement puis augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022.

### Un rattrapage des mariages reportés pendant la pandémie



**244 000 mariages (2022)**  
219 000 en 2021 et 155 000 en 2020



**38,5 ans**  
l'âge moyen des mariés



**192 000 Pacs (2022,**  
1ère estimation provisoire)  
209 000 en 2021 et 174 000 en 2020

# Bilan démographique 2022 :

## L'espérance de vie stagne en 2022 et reste inférieure à celle de 2019

### Le nombre de décès reste élevé en 2022

**667 000 décès en 2022**

soit + 0,8 % par rapport à 2021 et  
- 0,3 % par rapport à 2020

C'est **5 000 de plus qu'en 2021** et **2 000 de moins qu'en 2020**.

Le maintien d'un nombre élevé de décès en 2022 s'explique par la poursuite de la pandémie et les canicules.

### L'espérance de vie ne retrouve pas son niveau d'avant la pandémie



**Espérance de vie à la naissance des femmes**

**85,2 ans** comme en 2021, 85,6 ans en 2019 avant la pandémie



**Espérance de vie à la naissance des hommes**

**79,3 ans** soit + 0,1 an par rapport à 2021, 79,7 ans en 2019 avant la pandémie

Au 1er janvier 2023, **21 % des personnes en France ont 65 ans ou plus** et **10 % ont 75 ans ou plus**. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population se poursuit en 2023 avec deux générations du *baby-boom* dans cette tranche d'âge.

### Méthodologie et documentation

#### Des chiffres issus du recensement de la population

**Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population.**

Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2021 et suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2020 grâce à des estimations, d'une part, du solde naturel et d'autre part, du solde migratoire et enfin d'un ajustement.

Les **statistiques d'état civil sur les naissances, les mariages, et les décès** sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies. Pour 2022, il s'agit d'une estimation provisoire.

Les statistiques concernant le **Pacs** sont fournies conjointement par le Ministère de la Justice, le Conseil supérieur du notariat et l'Insee. Pour 2022, il s'agit d'une estimation provisoire, diffusée pour la première fois.